

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST GEORGES SUR EURE

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00123828	Commune	SAINT-GEORGES-SUR-EURE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mercredi 07 août 2024 à 08h16
Installation	TTP 003056 MEROBERT	par :	VIE
Point de surveillance	P 0000003786 RSV DE MEROBERT	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES MELANGE		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	15.9	°C				25.00
pH	7.5	unité pH			6.50	9.00
Oxvaène dissous	9.7	mg/L				
Oxvaène dissous % Saturation	99.7	%				
Chlore libre	0.26	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.29	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00129774

Référence laboratoire : LSE2408-38798

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,139	µg/L		0,10		
------------------------	--------------	------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,305	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00123828)

"Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlor othalonil SA (R4 7888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil 471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau."

Chartres, le 27 août 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE